REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET:

Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises Demande de financement de la SASU « Mu et ses pots »

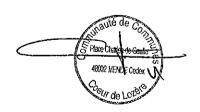
Nombre de Conseillers Communautaires :

en exercice : 28présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret ; Non



Accusé de réception en préfecture 048-244800405-20201119-6774-2020-164-DF

Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

<u>Etalent représentées</u>: M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

<u>Etait absent</u>: M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Madame Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique a consacré au niveau communal et intercommunal la compétence d'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La collectivité a été sollicitée par la SASU MU & ses pots concernant le projet de création d'un magasin dédié à la vente de produits alimentaires (secs) et non alimentaires (produits d'entretien et de beauté) en vrac, en prônant des produits au maximum locaux, ou français, sans emballage superflu ; projet situé 15 rue Droite à Mende.

La demande de financement porte sur l'acquisition de matériel et d'équipement.

Le coût global de l'opération s'élève à 5 190.50 € HT.

La demande de financement auprès de la collectivité s'élève à 830.48 € et concerne :

Coût de l'opération :	5 190.50 €
Subvention CC Cœur de Lozère :	830.48 €
Subvention LEADER:	3 321.92 €
Autofinancement:	1 038.10 €

Compte tenu de la compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises dévolue à notre collectivité et au vu du projet présenté ci-dessus, il est proposé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la demande d'aide telle qu'exposée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de la présente décision,
- DE PROCEDER à la réservation des crédits au budget 2020,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme, Mende, le Le Président, Laurent SUAU

24/11/2020

